

4<sup>ème</sup> SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR LE SYSTÈME DE PROTECTION RADIOLOGIQUE (CIPR)  
2<sup>ème</sup> SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RECHERCHE SUR LA PROTECTION RADIOLOGIQUE (ERPW)  
PARIS, FRANCE,  
10-12 octobre 2017

**CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION**

Les présentes conditions générales s'appliquent pour la participation au 4<sup>ème</sup> Symposium international sur le système de protection radiologique (CIPR) et la 2<sup>ème</sup> Semaine Européenne de la recherche sur la protection radiologique (ERPW), ci-après dénommée "Conférence" de l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN).

L'inscription à la Conférence est soumise à la validation des présentes conditions générales d'inscription et de participation.

**1. Tarifs d'inscription**

a. Participation à l'intégralité de la Conférence (du mardi 10 octobre 2017 au jeudi 12 octobre 2017)

- Participation aux sessions
- Pauses café
- Déjeuners
- Cocktail de bienvenue du mardi 10 octobre 2017
- Dîner de gala du mercredi 11 octobre 2017
- Sac congressiste
- Mise à disposition de la version électronique des proceedings de la Conférence

b. Participation d'une journée à la Conférence

- Participation aux sessions
- Pauses café
- Déjeuners
- Cocktail de bienvenue si le jour choisi est le mardi 10 octobre 2017
- Sac congressiste- Mise à disposition de la version électronique des proceedings de la Conférence
- En option : Dîner de gala

**2. Modalités d'inscription**

Sous réserve des conditions ci-après définies, l'inscription à la Conférence peut être effectuée comme suit :

- soit en s'inscrivant sur le site internet de la CIPR-ERPW2017, [www.icrp-erpw2017.com](http://www.icrp-erpw2017.com), du 17 mars 2017 jusqu'au 8 Octobre 2017 inclus ;
- soit en s'inscrivant sur place sur le lieu de la Conférence, uniquement à partir du 9 octobre 2017 jusqu'au 12 octobre 2017.

Une seule inscription par participant n'est possible. Dans le cas contraire la demande d'inscription ne sera prise en compte.

Dans tous les cas, la confirmation d'inscription ainsi que la confirmation de paiement seront envoyés par e-mail par le secrétariat de la Conférence au participant à l'adresse électronique indiquée lors de sa demande d'inscription.

En tout état de cause, aucune inscription ne sera traitée ou confirmée tant que le montant total des droits d'inscription n'aura pas été reçu sur le compte bancaire de la Conférence, et cumulativement si applicable, sous réserve de la présentation d'un justificatif écrit pour bénéficier d'un tarif réduit.

Aucune modification de l'inscription en ligne ne peut être faite une fois que le formulaire d'inscription a été validé.

### 3. Prix applicables

Les prix sont établis en Euros (€) et sont toutes taxes comprises.

#### *Tarifs d'inscription :*

	Période 1 17 mars > 31 mai	Période 2 1er juin > 30 sept	Période 3 1er oct > 8 oct	Période 4 9 oct > 12 oct
<b>Inscription</b>	En ligne	En ligne	En ligne	<b>Sur place</b>
Intégralité de la Conférence	350 €	450 €	600 €	600 €
Une journée	150 €	200 €	250 €	250 €

Le dîner de gala est inclus pour toute inscription à l'intégralité de la Conférence conformément aux prix ci-dessus mentionnés.

Le dîner de gala n'est pas compris pour une inscription à la journée tout comme la participation au dîner de gala pour toute personne accompagnant un participant.

La participation au dîner de gala reste toutefois possible sous réserve du paiement du prix additionnel ci-dessous défini :

#### *Prix du dîner de gala :*

	Période 1 17 mars > 31 mai	Période 2 1er juin > 30 sept	Période 3 1er oct > 8 oct	Période 4 9 oct > 12 oct
Participation au dîner de gala	75 €	75 €	75 €	75 €

#### Inscription d'une personne accompagnante au dîner de gala

Les personnes accompagnantes peuvent prendre part au dîner de gala sous réserve du paiement du prix du dîner tel que défini ci-dessus et à la condition que le participant avec lequel la personne accompagnante prend part au dîner soit régulièrement inscrit et ait payé tous les frais d'inscription. De plus le nom de la personne accompagnante doit être clairement indiqué sur le formulaire d'inscription du participant. Plus généralement, un seul formulaire d'inscription est nécessaire à la fois pour le participant et la personne accompagnante.

#### **4. Modalités de paiement**

Les paiements sont effectués par carte de crédit/débit (Visa ou Master Card).

A titre exceptionnel un paiement par virement pourra être effectué sous réserve d'avoir été accepté préalablement et par écrit par le Secrétariat de la Conférence.

Les paiements effectués sur les lieux de la Conférence ne peuvent être effectués que par carte de crédit ou de débit (Visa ou Master Card).

Le paiement doit être effectué sans déduction d'aucune sorte et notamment sans aucun frais bancaires de quelque nature que ce soit y inclus notamment mais sans s'y limiter tous frais de change. Toute contestation relative à une facture doit être envoyée au Secrétariat de la Conférence au moment de la Conférence et au plus tard trente (30) jours après le dernier jour de la Conférence.

#### **5. Annulation**

L'annulation de l'inscription à la Conférence reste possible sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- Les demandes d'annulation doivent être envoyées par courriel au Secrétariat de la Conférence, accompagnées des informations bancaires nécessaires conformément à l'article 6 ci-après.

Les conditions de remboursement s'appliquent comme suit :

- Si l'e-mail d'annulation est reçu entre le 17 mars 2017 et le 31 mai 2017 au plus tard, cent pour cent (100 %) des frais d'inscription seront remboursés ;
- Si l'e-mail d'annulation est reçu entre le 1er juin 2017 jusqu'au 31 août 2017 au plus tard, cinquante pour cent (50 %) des frais d'inscription seront retenus ;
- Si l'email d'annulation est reçu après le 31 août 2017, il ne sera pas donné lieu à un remboursement et les frais d'inscription seront acquis à l'IRSN.

#### **6. Modalités de remboursement**

En ce qui concerne les dispositions mentionnées ci-dessus, les remboursements seront effectués par l'IRSN sur les coordonnées bancaires transmis lors de la demande d'annulation qui doivent être celles du payeur.

## **7. Assurance et responsabilité**

L'IRSN peut annuler la Conférence pour quelque raison que ce soit. En pareille hypothèse, l'IRSN remboursera les frais d'inscription déjà versés.

Dans le cas où l'IRSN reporterait la conférence, l'IRSN pourra soit rembourser les frais d'inscription sur demande, conformément à l'article 6 ci-dessus ou de maintenir les frais d'inscription pour la nouvelle date. Pour autant, l'IRSN ne peut pas être tenu responsable de tout cas de force majeure, conformément aux dispositions de l'article 1218 du Code civil français.

L'IRSN a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile couvrant la Conférence.

Cette responsabilité ne s'applique pas :

- aux dommages causés par des tiers aux participants ou causés par les participants à des tiers.
- aux dommages causés aux biens sous la responsabilité du participant.

L'IRSN ne supporte aucune responsabilité en cas d'accident pouvant impliquer ou impliquant directement ou indirectement les participants, que ce soit pendant ou après la Conférence ou lors de manifestation organisée à côté de la Conférence.

## **8. Droits et obligations du participant à la Conférence**

Au cours de la Conférence, le participant peut être filmé ou photographié individuellement ou en groupe. En acceptant les présentes conditions générales, il accepte d'être filmé ou photographié.

En s'inscrivant à la Conférence, il accepte de se conformer à toutes les règles applicables sur le lieu de la Conférence, y compris les ordres et instructions de l'IRSN et ses fournisseurs organisant la Conférence.

Le non-respect de ces dispositions entraînera l'exclusion du participant de la Conférence, à la seule initiative de l'IRSN et ses fournisseurs organisateurs, sans préavis et sans droit au remboursement des frais d'inscription qui resteront acquis à l'IRSN.

## **9. Divers**

L'IRSN se réserve le droit de changer, modifier, faire des ajouts ou suppressions aux présentes conditions générales d'inscription et de participation à tout moment.

En cas de divergence d'interprétation entre la version française et la version anglaise des présentes conditions générales de vente, seule la version française fera foi.

## **10. Droit applicable**

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et tout litige non résolu à l'amiable sera réglé devant les tribunaux compétents.